

Projet rénovation école

Constatant l'important besoin de travaux (isolation, électricité, accessibilité..) le manque de fonctionnalité et de sécurité des locaux scolaires, la commune a engagé depuis 2021 une réflexion pour moderniser l'école et aboutir à un équipement aux normes, fonctionnel et attractif (cf bulletin municipal n°13 – novembre 2021).



Phase de diagnostic et d'esquisse :

Cette étape qui consiste à faire un état des lieux du bâtiment et de ses équipements techniques a été réalisée, permettant la présentation d'une esquisse par Monsieur KRUZIC architecte à Pontarlier, en présence de Monsieur BOUFFIOUX, assistant à maîtrise d'ouvrage du cabinet ECO CONSULT et des élus. Le remaniement de cet avant projet sommaire fera l'objet d'une nouvelle présentation prochainement.

Commission vitraux Eglise

Une commission a été créée et nous serions heureux de vous accueillir pour compléter l'équipe formée de :

- Madame Jeanine CLIVIO,
- Madame Amélie JOST,
- Monsieur Joël FAIVRE,
- Madame Bénédicte BENELHOCINE,

Le but sera de faire un bilan sur l'état des vitraux de l'église, de chercher des solutions de remise en état et de faire des appels de subventions et/ou de dons.

Nous devons aussi réfléchir sur les motifs des futurs vitraux.



Chemin neuf

Le « Chemin neuf » à Martinvaux a été remis en état et curé par l'entreprise POBELLE Mathieu en septembre 2022.



Sécurité

Pour la sécurité de nos enfants un arrêt de bus a été créé à l'entrée des Âges de Loray.

Il desservira prochainement tous les circuits de bus scolaire.

Un abris de bus sera également aménagé par la suite.



Le Loup



Le loup est présent dans le massif jurassien, et en particulier dans le Doubs, depuis plus d'une dizaine d'années. Si sa présence était jusqu'à présent discrète, l'implantation d'au moins deux meutes à la frontière entre notre département, le département du Jura et le canton de Vaud ont conduit cet été non seulement à la multiplication des attaques sur des troupeaux bovins mais aussi à des signalements très fréquents par des promeneurs, randonneurs, chasseurs...

Il bénéficie d'une protection très stricte au niveau national et international. Ainsi, le code de l'environnement interdit notamment la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle du loup (Canis lupus), sauf dérogations particulières.

En cas de rencontre fortuite avec le loup, il convient de ne pas l'approcher, de garder son calme, de ne jamais fuir en courant .

Contactez un correspondant du Réseau Loup-Lynx Département du Doubs (25), en précisant notamment le lieu, la date et l'heure approximative d'observation, et éventuellement l'attitude de l'animal :

Le Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Tél. 03 81 58 39 65

Mail : sd25@ofb.gouv.fr

La Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT)

Mail : ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

Attention : Des confusions sont régulièrement enregistrées entre le loup et certaines races de chien.



Eclairage Public

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger accompagne ses communes membres vers une diminution des pressions exercées par l'éclairage public sur la biodiversité, la santé, et les paysages nocturnes tout en leur permettant de faire des économies d'énergie dans le contexte de crise énergétique et économique.

Dans le cadre de ces actions, Loray s'est engagé dans l'extinction de son éclairage public. A la suite du numéro 14 du p'tit cabas paru en avril 2022, vous avez été plusieurs à encourager cette démarche. Depuis le 12/10/2022, et pour une expérimentation jusqu'en juin 2023, nos rues ne sont plus éclairées de 23h à 5h du matin.

LORAY
en partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs Horloger, s'engage à
RALLUMER LES ETOILES

A partir du 12 octobre :
Extinction de l'éclairage public de 23h à 5h
Expérimentation prévue jusqu'à juin 2023

Des idées à déconstruire pour se réapproprier la nuit

- * Aucune étude ne prouve la véracité de l'éclairage public comme moyen de dissuasion des agressions et des incivilités. Des études montrent l'effet inverse notamment sur le tapage nocturne.
- * Concernant la sécurité routière, plusieurs paramètres sont à prendre en compte :
 - Des études montrent que les conducteurs sont plus attentifs et prudents lorsque l'éclairage est plus sobre, voire éteint.
 - La majorité des accidents mortels sont dus à d'autres facteurs : vitesse, fatigue, utilisation du portable, absorption d'alcool et de stupéfiants.
- * L'éclairage public n'est pas obligatoire et ne doit pas servir à éclairer les parties privatives. Peu de personnes se déplacent à pied en cœur de nuit dans les campagnes.

Chiffres clés à l'appui

- 80 % de la population mondiale qui n'a plus accès à un ciel étoilé de qualité
- 32 % = part moyenne de l'éclairage public dans les consommations d'électricité des communes en France
- 80 % des cambriolages et des agressions ont lieu en plein jour
- 28 % des vertébrés et 64 % des invertébrés ont une activité en partie ou exclusivement nocturne
- 2^{ème} cause de mortalité des insectes après les insecticides

5 BONNES RAISONS DE PRATIQUER L'EXTINCTION

- Pour faire des économies d'énergie et réduire les coûts associés**
Près de 5,6 milliards de kWh sont consommés chaque année par plus de 10 millions de points lumineux présents en France. L'éclairage public représente en moyenne 21 % des dépenses énergétiques des communes. Pratiquer une extinction en cœur de nuit permet de diviser par 2 cette consommation d'énergie et de réaliser des économies sur la facture.
- Pour protéger la biodiversité**
La lumière artificielle nocturne perturbe le cycle de vie des espèces, leur déplacement, leur alimentation, leur migration... Certaines espèces, comme les insectes, sont attirées par la lumière à tel point qu'ils s'y retrouvent piégés alors que les chauves-souris, fuient les espaces sureclairés. Cela réduit considérablement leurs zones de chasse, de reproduction ou d'habitat, participant ainsi au déclin des populations.
- Pour préserver notre santé**
L'éclairage artificiel perturbe les horloges biologiques, ce qui peut causer entre autres des dérèglements hormonaux et des troubles du sommeil. Les lumières blanches, dites « bleues » sont particulièrement nocives pour la santé humaine. Attention donc aux lumières « intrusives » à proximité des habitations qui pénètrent dans les maisons.
- Pour préserver le ciel nocturne**
« Le ciel étoilé fait partie intégrante du patrimoine mondial à préserver » UNESCO 1992. Au même titre que l'eau, les paysages, le bâti remarquable, le ciel étoilé est une ressource à part entière, qui permet de nouvelles expériences artistiques, astronomiques, touristiques... tout en contemplant et en rêvant.
- Pour respecter la loi**
La réglementation prescrit une émission à une température de couleur inférieure ou égale à 3 000 K pour certains types d'installations d'éclairage (voir la fiche n° 04 Comprendre l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses). Cette valeur maximale est abaissée à 2 700 ou 2 400 K pour les sites à forts enjeux de biodiversité et de qualité de ciel nocturne comme les Parcs naturels régionaux. Plus la température de couleur est basse, moins l'impact sur la biodiversité est important. Certaines sources LED, Sodium Basse et Haute Pression ont des températures de couleur pouvant correspondre à ces seuils. Il faut donc trouver le bon compromis pour éclairer « juste ». La prise en compte de ces enjeux est de plus en plus prégnante par les professionnels.

La commune de Loray, en partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs Horloger, s'engage pour l'action « Un ciel étoilé pour le Doubs Horloger », qui vise à favoriser un éclairage plus sobre et responsable sur l'ensemble du territoire.

www.parc-doubshorloger.fr
info@parcdoubshorloger.fr

Noël

La période de crise que nous traversons nous amène à faire preuve de bon sens. Les illuminations de Noël seront installées à minima et les horaires programmés pour l'extinction de celles-ci.

Pour que la magie de Noël demeure aux yeux des petits et des grands, nous vous invitons au marché de Noël organisé par Les Petits Falarays le 2/12/22. Venez nombreux !



Repas des aînés

Mr le Maire Claude Roussel et son conseil municipal vous invitent au traditionnel repas des aînés.

Invitation

Vous avez plus de 65 ans, vous êtes conviés au Repas des aînés qui se déroulera à la salle de la Cure le samedi 22 janvier 2023, à midi. Les conjoints sont invités.

Mme et/ou Mr : _____

Confirme sa présence au repas des anciens le samedi 22 janvier 2023, à midi.

Merci de retourner le coupon réponse ci-dessus, à la mairie avant le 23/12/2022

Un été festif à Loray

Petit retour sur la guinguette au « Loray'Stival » qui a animé notre village tout l'été au son des différents artistes locaux. Merci à toute l'équipe de Boc'Haut pour leur initiative.



Bien vivre ensemble

Nuisances sonores causées par le chien :

Les aboiements de chiens font partie des bruits que l'on appelle **bruits domestiques ou de comportements**. Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.



merci



Cérémonie du 11 Novembre

Une commémoration du souvenir et un travail de mémoire devant une assistance bien fournie. Un grand merci pour votre présence et plus particulièrement aux enfants de notre école venus chanter « La Marseillaise ».

Etat Civil

Naissance :

HENRIET RENAUD Isaline Joëlle Agnès née le 17/06/22
EL BARDAWILL Assia Shahd née le 16/07/22
POBELLE Eden Patrick Joseph né le 30/09/22
POBELLE Lucas Marc Paul né le 01/10/22

Décès :

Mme CORNUEZ Ginette Lucienne Joséphine décédée le 20/09/22

Rappel des horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie

LUNDI 16 H 00 à 19 H 00
JEUDI 16 H 00 à 19 H 00
VENDREDI 11H 00 à 12 H 00

Tel : 03.81.43.20.66
Mail : mairie@loray.fr
www.loray.com

Merci de respecter ces horaires d'ouverture au public.



L'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la Covid 19. Cette année j'en appelle à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis de nombreuses années entamé la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi des leds. De plus en partenariat avec le parc naturel régional du Pays horloger, l'extinction de l'éclairage public est effective entre 23 h et 5 h. Cette mesure répond à 2 objectifs ; réduire la pollution lumineuse et notre consommation électrique. Pour la période de la nativité, afin de ne pas se priver de la magie de Noël, nous avons décidé de maintenir les illuminations tout en restreignant la quantité et la durée. Je ne peux pas terminer cet édito sans évoquer le sujet de l'eau, eau précieuse que nous avons dû économiser cet été ; eau potable au robinet qui nous a fait défaut début novembre période, où nous avons pu mesurer l'importance de cette ressource vitale et indispensable. En effet, notre chloromètre était défectueux ce qui a été constaté suite aux analyses de l'Agence Régionale de Santé. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, nous avons renforcé les autocontrôles effectués par l'employé communal chaque semaine. La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit dans la mesure du possible se dérouler dans la tranquillité et la sérénité. Ces moments que nous allons vivre au sein de notre village avec le marché de Noël proposé par l'association de parents d'élèves « les petits Falaray » le 02 décembre dès 17h30 dans la salle de la cure, suivi d'un concert gratuit animé par la Lyre Vercelloise à 20h30 dans l'église de notre village, la cérémonie des vœux, et le traditionnel repas des aînés qui aura lieu le 22 janvier, doivent nous permettre de nous retrouver pour savourer ces instants particuliers en famille et entre amis.

Je vous souhaite une très belle fin d'année pleine de bonheur.

Claude ROUSSEL